



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

REÇU LE

27 OCT. 2022

DDT-SAUH-BDSP

**État-major des Armées  
État-major de zone de défense de Metz  
Division appui des formations**

Metz, le 25 OCT. 2022  
N° 80481 /ARM/EMA/EMZD Metz  
/DIV.ADF/BSI/SSEU/NP  
EP3528

Le général de corps d'armée Alexandre d'ANDOUQUE de SÉRIÈGE,  
gouverneur militaire de Metz,  
officier général de zone de défense et de sécurité Est,  
commandant de zone terre Nord-est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires de la Nièvre.

**OBJET** : permis de construire photovoltaïque – Chevenon (58).

**RÉFÉRENCE** : courriel du 12 octobre 2022.

Par correspondance visée en référence, vous me consultez à propos du permis de construire d'une centrale photovoltaïque flottante, chemin des Rondes, lieu-dit « La Grange aux Femmes », à Chevenon.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'émetts aucune objection à cette demande.

En effet, aucun immeuble militaire ne se trouve dans le périmètre d'implantation et ce dernier n'impacte pas les servitudes d'utilité publique relevant du ministère des Armées.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,  
le colonel (T) Dominique LAMBERT,  
commandant la division appui des formations

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRE :

- DDT 58.

### COPIES :

- COMBdD Orléans 89 ;
- DMD 89 Auxerre ;
- ESID/DGP/BAD Rennes ;
- SDRCAM – BA 705 – section environnement aéronautique.